

INFORMATIONS
SEMESTRIELLES
DÉCEMBRE 2023

**AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS
BROAD INVESTMENT GRADE 7-10
UCITS ETF DR**

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	9
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Attestation du commissaire aux comptes	13
Portefeuille Titres Détaillé	14

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Le fonds est un fonds indiciel

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice FTSE Eurozone Government Broad IG 7-10Y, de type total return (i.e. réinvestissant les coupons des composants) libellé en euro.

L'Indice FTSE Eurozone Government Broad IG 7-10Y est un indice « obligataire », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE International Limited (« FTSE »).

Les obligations entrant dans la composition de l'Indice FTSE Eurozone Government Broad IG 7-10Y sont issues de l'univers des titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone euro ayant une maturité comprise entre 7 et 10 ans et ayant au moins deux notation dans la catégorie Investment Grade chez les agences de notation S&P, Moody's et Fitch, i.e. supérieures ou égales à BBB- chez S&P et Fitch, Baa3 chez Moody's.

Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,14%TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : 1% maximum.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPCVM a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.

- Capitaux propres/- Commissions de souscriptions et/ou rachat/- Frais de gestion.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) (ci-après « l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) est de 2%.

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15).

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

1. Stratégie utilisée :

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicielle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) selon une méthode de réplication directe de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indice.

La Société de Gestion pourra décider d'utiliser la technique dite par « échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indice (et non tous les titres), dans des proportions différentes de celles de l'Indice ou bien même à investir dans des titres n'entrant pas dans la composition de l'Indice.

Zone géographique des émetteurs des titres	Pays suivants de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas et Portugal
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	Entre 6 et 9
Fourchette de sensibilité aux spread de crédit	Non applicable
Devise de libellé des composants de l'indice	L'euro (EUR)
Niveau de risque de change supporté	Néant

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF.

L'actif du Fonds composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

Conformément à l'article R214-23 du CMF, par dérogation à l'article R. 214-21 du CMF, le Fonds peut placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire mentionnés au 1° du IV de l'article R. 214-21.

Ces titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30 % du montant total de l'actif du Fonds.

Information sur l'intégration des risques de durabilité

LA Société de Gestion applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Aussi, la Société de Gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

- Titres :

Le Fonds sera investi, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

Le Fonds sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro.

Les titres à l'actif du Fonds seront principalement les titres composant l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15).

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir des obligations et des titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro.

Instruments de taux : le Fonds pourra détenir des instruments financiers de type monétaire et/ou obligataire de toute nature des pays de la zone euro.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêts sera comprise entre 6 et 9.

- Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie peut être effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM. Ces OPCVM sont représentatifs de toutes les classes d'actifs, dans le respect des contraintes du Fonds.

Il peut s'agir d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au Groupe Crédit Agricole SA - y compris une société liée.

3. Instruments dérivés :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein d'Amundi et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché.

Ceci se traduit notamment par :

- une double validation des contreparties par le responsable d'Amundi Intermédiation et par le Comité Crédit d'Amundi Asset Management après analyse de leurs profils financiers et opérationnels (nature d'activités, gouvernance, réputation, etc.) par une équipe d'analystes crédit indépendante des équipes de gestion.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.

Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- volatilité

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- trading
- autre nature

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur obligations et indices
- options : sur obligations et indices
- contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur obligations et indices
Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :
 - taux fixe
 - taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
 - performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
 - dividendes (nets ou bruts)
- change à terme
- obligations puttables (jusqu'à 10% de l'actif net)
- obligations callables (jusqu'à 10% de l'actif net)
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) via l'utilisation de total return swaps.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) via l'utilisation de futures.
- gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15) via l'utilisation d'options.
- Les obligations puttables et callables sont utilisées pour ajuster l'exposition au marché du crédit.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds n'aura pas recours à la surexposition de ses actifs : la somme des engagements sur dérivés et dérivés intégrés est limitée à 100% de l'actif net du Fonds.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts et liquidités :

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cession temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS):

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Risque lié aux évolutions de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15)

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice 100% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BROAD IG 7-10Y (17H15)

Risque de taux

Risque de crédit

Risque juridique

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

Risque de calcul de l'indice

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Compte rendu d'activité

Le Fonds a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Broad IG 7-10Y, coupons réinvestis (Total Return), en euro, à la hausse comme à la baisse.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR, la performance est de 5,10%. Celle du benchmark est de 5,14%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	3 347 162,45	8 702 919,69
GERMANY 5.5% 04-01-31	2 608 413,99	5 895 608,28
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	5 853 154,62	1 720 740,77
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	6 435 875,77	802 110,72
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.6% 15-08-33	5 974 379,28	253 491,49
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	4 866 165,90	1 209 338,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	4 435 455,08	1 459 922,15
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	4 376 397,83	1 427 561,35
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	4 305 440,68	1 397 950,06
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	1 577 691,16	4 103 556,38

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande. Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 décembre 2023

AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.01 15:06:54 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	EUR	5 153 300	4 504 035,73	2,14
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	5 703 880	4 875 619,59	2,31
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	5 887 490	5 092 031,23	2,41
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	1 656 920	1 431 744,57	0,68
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32	EUR	5 152 300	5 074 186,90	2,40
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	1 149 510	1 202 927,57	0,57
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	7 038 250	7 368 906,02	3,50
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.6% 15-08-33	EUR	5 612 050	5 955 989,22	2,82
TOTAL ALLEMAGNE			35 505 440,83	16,83
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	2 791 000	2 339 974,40	1,10
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	2 351 000	2 081 849,14	0,99
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33	EUR	2 745 000	2 886 818,73	1,37
TOTAL AUTRICHE			7 308 642,27	3,46
BELGIQUE				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	3 238 100	2 940 608,86	1,39
BELGIQUE 4% 28/03/2032	EUR	1 728 660	1 972 764,74	0,94
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-31	EUR	2 590 940	2 141 411,91	1,02
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	2 084 330	1 881 823,11	0,89
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-33	EUR	3 317 530	3 476 717,06	1,65
BGB 0.35 06/22/32	EUR	3 031 810	2 537 821,29	1,20
TOTAL BELGIQUE			14 951 146,97	7,09
ESPAGNE				
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	4 479 000	5 566 430,88	2,64
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	4 498 000	3 717 676,14	1,76
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	4 323 000	3 636 569,49	1,72
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	4 585 000	3 887 223,38	1,85
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	3 822 000	3 669 160,52	1,74
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	4 266 000	4 174 874,04	1,98
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.15% 30-04-33	EUR	4 462 000	4 628 005,42	2,19
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	EUR	4 585 000	4 826 389,48	2,29
TOTAL ESPAGNE			34 106 329,35	16,17
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-09-31	EUR	1 189 000	995 057,08	0,47

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLAND GOVERNMENT BOND 1.5% 15-09-32	EUR	1 095 000	1 013 092,02	0,48
FINLAND GOVERNMENT BOND 3.0% 15-09-33	EUR	1 142 000	1 192 198,20	0,57
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	902 000	807 127,05	0,38
TOTAL FINLANDE			4 007 474,35	1,90
FRANCE				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	6 842 690	5 592 530,54	2,65
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	EUR	9 959 310	8 265 231,37	3,92
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	8 556 210	8 251 019,81	3,91
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	6 956 950	7 359 609,14	3,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-11-33	EUR	2 638 000	2 860 725,04	1,36
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	6 475 930	8 201 747,65	3,89
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	EUR	11 392 770	10 853 200,94	5,14
TOTAL FRANCE			51 384 064,49	24,36
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	EUR	1 690 840	1 413 204,07	0,67
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.35% 18-10-32	EUR	958 420	805 395,15	0,38
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	991 780	906 463,07	0,43
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 258 830	1 194 671,97	0,57
TOTAL IRLANDE			4 319 734,26	2,05
ITALIE				
Italian Republic 6.0% 01-05-31	EUR	5 935 000	7 035 376,39	3,33
ITALIE 5.75% 02-33	EUR	5 017 000	5 974 126,99	2,83
ITALY 1.65% 01-03-32	EUR	4 689 000	4 122 722,97	1,96
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	3 919 000	3 209 438,30	1,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.9% 01-04-31	EUR	4 499 000	3 811 739,40	1,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	3 826 000	3 133 423,44	1,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	3 774 000	3 139 709,70	1,48
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-33	EUR	3 644 000	3 334 457,34	1,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.5% 01-12-32	EUR	3 504 000	3 240 811,40	1,54
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	1 840 000	1 929 237,84	0,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	EUR	3 624 000	3 862 875,40	1,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	3 929 000	4 214 258,70	1,99
TOTAL ITALIE			47 008 177,87	22,28
PAYS-BAS				
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-31	EUR	2 771 950	2 347 841,65	1,11
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	2 504 100	2 158 658,72	1,02
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-33	EUR	2 237 710	2 289 062,39	1,09

OPCVM AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 7-10 UCITS ETF DR

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS BAS 2.50% 15/01/2033	EUR	2 853 410	2 960 921,02	1,40
TOTAL PAYS-BAS			9 756 483,78	4,62
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	1 638 870	1 374 994,46	0,65
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	EUR	1 309 790	1 217 055,58	0,58
TOTAL PORTUGAL			2 592 050,04	1,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			210 939 544,21	99,99
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			210 939 544,21	99,99
Créances			11 616 272,27	5,51
Dettes			-11 670 799,13	-5,53
Comptes financiers			68 711,11	0,03
Actif net			210 953 728,46	100,00

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT